



DEPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 17  
Nombre de votants : 23  
Date de convocation : 19/11/2015

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 25 novembre 2015**

--- o0o ---

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme DEGOS, M. DUBOS (a procuration pour M. DUPLA), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT (a procuration pour Mme COUFFIGNAL), MM. DUCASSE, BRUEY, Mme ULMANN, MM. GAILLARDET, DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mmes GARRIDO (a procuration pour Mme DARGELOSSE), THIEBLIN, DAUGREILH.

**Etaient excusés :** Mmes COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme BRUGAT), DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), MM. DUPLA (a donné procuration à M. DUBOS), TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme DARGELOSSE (a donné procuration à Mme GARRIDO).

Un scrutin a eu lieu, Mme ULMANN Catherine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance G**

**Délibération n°4-2**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. BROQUERES**

**Objet : Budget principal – Tableau des effectifs – Création d'un emploi temporaire à temps complet pour les services techniques**

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il convient, dans le cadre du fonctionnement des services de la Ville de TARTAS, et plus particulièrement des services techniques, de créer un emploi temporaire d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe en raison d'un accroissement temporaire d'activité.

Par délibération du 21 septembre 2015, avait été créé un poste temporaire d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013 à 20 h semaine.

Compte tenu des besoins des services il est nécessaire d'augmenter le nombre d'heures et de le passer à 35 h semaine, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3, 1er,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

.../...



**Après en avoir délibéré**

**Oui l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

**DECIDE :**

- de créer un emploi temporaire d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, pour faire face à l'accroissement de l'activité dans le service technique,
- la durée hebdomadaire de travail afférente à l'emploi est fixée à 35 heures,
- le recrutement sera effectué par contrat,
- cet emploi sera rémunéré sur la base de l'indice brut 340 correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe,
- le contrat d'engagement pourra éventuellement être renouvelé dans la limite de 12 mois maximum si les besoins du service le justifient,
- M. le Maire est chargé de procéder à ce recrutement,
- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES